

PROCÈS-VERBAL DE LA QUARANTE-DEUXIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2025-2026 TENUE LE 29 MAI 2026, AU CHÂTEAU
BROMONT À BROMONT, SALLE CANTONS

Sont présents :

- M. le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau
- M^e Caroline Gagnon, vice-présidente
- M^e Rémi Bourget, vice-président
- M^e Extra Junior Laguerre
- M^e Mylène Lemieux-Ayotte
- M^e Ada Wittenberger
- M^e Régis Boisvert
- M^e Gabriel Dumais
- M^e Maxime Bernatchez
- M^e Isabelle Gagnon
- M^e Élisabeth Jutras
- M^e Simon Tremblay
- M. Gérald Belley
- M. Martin Drapeau
- M^{me} Nancy Potvin
- M^{me} Lucie Granger

Autres participants :

- M^e Catherine Ouimet, directrice générale
- M^e Josée Roussin, directrice générale par intérim
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Alexis Bernatchez, attaché au cabinet du bâtonnier

Secrétaire de la séance :

- M^e Sylvie Champagne
-

1. **SOMMET SUR L'ÉTAT DE DROIT**

Inf : M^{es} Catherine Ouimet et Sylvie Champagne présentent le projet de Sommet québécois pour l'État de droit les 8 et 9 septembre prochain.

L'objectif du projet est d'établir une Déclaration sur l'État de droit avec les parties prenantes et de la faire rayonner partout au Québec.

Lors du sommet, on annoncerait la création de l'indice québécois sur l'état de droit. Les dates ont été choisies afin de pouvoir aborder cet enjeu durant la campagne électorale. La réalisation de l'événement et son organisation ont été confiées à des fournisseurs pour assurer son déploiement en temps opportun.

On propose un indice sur l'état de droit. M^e Ouimet indique que le Barreau du Québec pourrait développer son propre indice ou collaborer avec le *World Justice Project* qui a développé un indice sur l'état de droit. Cet indice est évalué pour plusieurs pays, notamment pour le Canada. La firme *Léger* pourrait aussi collaborer dans l'élaboration de l'indice ou la cueillette de données. Les différentes options seront évaluées par le Barreau du Québec.

Les membres discutent du sommet, de la déclaration et de l'indice sur l'état de droit.

En réponse aux questions des membres, M^e Ouimet répond ce qui suit :

- **Sommet :**

- **Organisation :** Malgré les courts délais, la réalisation de l'événement sera possible considérant la collaboration de fournisseurs pour son organisation. Plusieurs firmes spécialisées dans le domaine s'occupent de l'organisation.
- **Prix du billet :** Certains membres se questionnent sur le prix du billet qui pourrait freiner la participation de certaines personnes/organisations. Relativement aux personnes invitées, il est prévu d'inviter certaines personnes et organisations gratuitement ou à faible coût. Par contre, il est usuel pour les organisations, notamment dans le domaine des affaires, de facturer les coûts liés à l'organisation de l'événement.
- **Couverture médiatique :** Un partenariat avec La Presse a été convenu pour couvrir l'événement.
- **Invitations :** Des acteurs de la société civile de tous les domaines seront invités (jeunes, organismes communautaires, culturels, organisations du milieu des affaires, médias, etc.). Les barreaux de section seront invités à participer. On s'assurera d'une représentation de toutes les régions du Québec. Le ministère de la Justice sera invité aussi.
- **États généraux organisés par l'Institut québécois de réforme du droit et la justice :** Il s'agit d'un projet distinct. Le Barreau a déjà des discussions avec OQRDJ pour le projet d'états généraux. Une rencontre est prévue la semaine prochaine entre l'IQRDJ et le Barreau pour en discuter.
- **Débat des candidats :** Le débat organisé habituellement par le Barreau entre les porte-parole en matière de justice de chacun des partis serait intégré à l'événement. Comme l'événement se déroulera dans le cadre de la campagne électorale, on croit opportun d'inviter les candidats pour un débat.
- **Récurrence :** On évaluera après le premier sommet si on souhaite réitérer l'événement.
- **Déclaration :** On doit analyser les organismes qui seront approchés pour signer la déclaration. L'objectif est d'établir une déclaration de principe pour regrouper les acteurs de la société civile pour discuter de l'importance de l'état de droit.

- **Indice sur l'état de droit** : La création de l'indice sur l'état de droit serait annoncée lors de l'événement.

M^e Ouimet précise que le Conseil d'administration doit se positionner sur la possibilité d'aller de l'avant avec une analyse sur la création de l'indice sur l'état de droit puisque plusieurs contrats devront être donnés et elle souhaite obtenir l'aval du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour créer un indice sur l'état de droit et une déclaration.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER la création d'un Indice de l'état de droit québécois;

D'AUTORISER la production d'une Déclaration issue du Sommet québécois sur l'état de droit;

DE DEMANDER à la directrice générale de revenir à la séance du Conseil d'administration du mois d'août afin de faire autoriser les détails de ces deux initiatives.

2.

Inf :

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Le Président,

La Secrétaire,

Marcel-Olivier Nadeau
Bâtonnier du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre